



## Placement des enfants

-----  
Par Eddy

Bonjour à tous,

Alors voilà, je suis en ménage avec ma conjointe depuis 8ans. Elle a 2 filles d'une précédente union de 12 et 14 ans et nous avons fait un petit garçon de 6 ans.

Il y a 3 ans, nous avons entamé une procédure contre le père des filles, (qui a refait sa vie avec une fille de gendarme retraité), car les filles se sont plaintes d'attouchements de sa part. De +, il est reconnu violent.

Nous avons vu les gendarmes, les services sociaux, etc...

Convocation pour une audience à la Juge des enfants au mois de janvier. Celle ci nous impose une mesure d'investigation judiciaire, avec une éducatrice. Mon fils jusque là n'avait pas été concerné, mais la Juge dit s'inquiéter de son sort dans tout cela. Le courant ne passant pas bien avec l'éducatrice, en + une ancienne amie a fait de faux témoignages sur nous, et cerise sur le gâteau, un jeu de "bisous baveux" mal interprété ont évoqués et retournés contre nous lors d'une audience ce matin.

La juge a placé nos enfants.

Je voudrai savoir comment faire pour que ma mère qui s'est proposée, puisse au moins récupérer mon fils qui va être en famille d'accueil, en attendant la fin de cette pénible mesure... et quelle sont nos solutions ?

Merci à vous

-----  
Par ESP

Bonjour

Autant vous dire qu'une telle situation est compliquée et que l'assistance d'un avocat me semble inévitable.